

Le P'tit Blancurtien

vosre bulletin municipal !



N°35 - Octobre 2025

Sommaire

Édito / Mot du maire P. 03

Comptes rendus de conseils avril à septembre 2025 P. 04

EVÈNEMENTS MUNICIPAUX

- Chasse aux œufs P. 07
- Commémoration du 08 mai 1945 P. 07
- Apéro citoyen P. 08
- Les "nouvelles" mamans mises à l'honneur P. 09
- Commémoration du Maquis d'Arcenant P. 09
- Fête Nationale : 13 et 14 juillet P. 10
- Commémoration nuit tragique du 21 août 1944 P. 11
- Marche Blancurtienne P. 12
- Départ Caroline Badoureaux P. 12
- Bibliothèque P. 13
- Bilan Mandatures 2014/2020 et 2020/2026 P. 14
- Elections Municipales 2026 P. 15

RÉALISATIONS ET PROJETS MUNICIPAUX

- Avancement lotissement du PONTOT P. 17
- Création de jardins municipaux P. 17
- Réfection et sécurisation des routes P. 18
- Vente de l'ancien lavoir rue du Moulin P. 18
- Travaux logements communaux P. 19
- Réfection tuyau d'alimentation eau potable P. 19
- Aménagements écoulement eaux pluviales P. 20

VIE ASSOCIATIVE

- COUNTRY crazy dancers 21 P. 21
- Les Pierres Qui Roulent P. 22
- AE2C P. 23
- Écoles : Notre sortie à vélo P. 24

INFOS PRATIQUES

- Quelles autorisations demander ? P. 25
- Panneau Pocket P. 26
- Déchèterie P. 26
- Urbanisme P. 26
- Calendrier, manifestations 2025/2026 P. 27
- Secrétariat de Mairie P. 27

État Civil P. 28

A savoir... P. 28



Chères Blancurtiennes
et chers Blancurtiens,

Édito

Voici le nouveau bulletin qui retrace les derniers mois de la vie de votre commune.

2025 sera la dernière année complète de cette mandature, le temps passe vite !
Mon conseil et moi-même avons réalisé un grand nombre de projets depuis bientôt 11 années que j'occupe la fonction de maire. Comme promis lors du dernier bulletin, vous découvrirez une rétrospective des actions et des principaux investissements et travaux réalisés ces dernières années.

Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive et il reste encore beaucoup de choses à faire pour le bien de tous, mais dans le respect de l'équilibre de nos finances et sans jamais avoir augmenté les impôts locaux qui restent dans les plus bas du département.

Vous découvrirez également une page complète dédiée au nouveau mode de scrutin des prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Compte-tenu du devoir de réserve électoral que je me dois d'observer à compter du 1^{er} septembre 2025, la communication concernant les prochaines élections, notamment sur la ou les nouvelles listes ou les éventuelles candidatures, sera faite séparément.

Mais je vous tiendrai rapidement informés de mes intentions et de celles des femmes et des hommes qui m'accompagnent au sein du conseil municipal depuis maintenant quelques années.

Sur un tout autre sujet, vous découvrirez dans ce bulletin une rétrospective des derniers événements qui ont pu vous concerner ces derniers mois, mais aussi quelques informations pratiques à conserver.

Nous vous proposons de découvrir, comme à l'accoutumée quelques belles réalisations et photos qui illustrent la vie de votre commune.

Bonne lecture à tous,

Prenez bien soin de vous et de vos proches !

Bien Cordialement
Votre Maire
Didier TOUBIN

Compte-Rendu

de Conseils

EXTRAIT DU JEUDI 06 MARS 2025

VIDEOPROTECTION

Le conseil municipal approuve le projet d'installation de la vidéoprotection et sollicite le concours de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance.

ATTRIBUTION DE LOGEMENT

Attribution du logement situé au 17 C RD 974 à Mme Coraline LEDOUX à compter du 15 mars 2025.

CONSULTATION RISQUES SANTE AGENTS COMMUNAUX

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Cette participation deviendra obligatoire pour les risques santé à effet du 1er janvier 2026.

Le conseil décide de retenir la procédure de la convention de participation pour les risques santé qui est déclinée comme suit : Participation au dispositif du CDG 21 pour permettre d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par ce dernier. Il sera versé une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention, selon une fourchette comprise entre ce minimum et 50 euros.

INTEGRATION DE SEPULTURE DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL

La procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession (terrain commun) est arrivée à son terme. Au départ, 82 sépultures étaient concernées par cette procédure. Au final, 66 sépultures ont été régularisées par les familles.

Parmi la liste des sépultures reprises, il serait souhaitable d'en inscrire certaines au patrimoine communal afin de les préserver de la destruction et prendre en charge leur entretien et notamment en raison du devoir de mémoires lié aux morts pour la France et aux victimes de guerre.

Le conseil municipal décide d'inscrire dans le patrimoine communal les sépultures suivantes : André-Auguste et Joséphine LEFILS - Etienne DURAND - Fiori DAROLD - Gabriel DONZO Bruno et Ugo FISTAROL – Charles-Jean et Maria PESCADOR - Adrien SIMONNOT

SUBVENTIONS 2025

Les subventions à diverses associations s'élèvent pour 2025 à 6.950 €.

FONDS FACADE COTE D'OR

Le Conseil Départemental propose une aide dans le cadre du « Fonds Façade Côte d'Or », le montant est de maximum 3000 €. Pour accéder à ce fonds, il est nécessaire de passer une convention tripartite entre la commune, le département et la fondation du patrimoine. Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie.

EXTRAIT DU JEUDI 03 AVRIL 2025

AFFECTATION DES RESULTAT

Le compte financier unique fait apparaître un excédent de	699 936.83 €
Affectation du résultat de fonctionnement :	
• Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	532 721.80 €
• Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	232 417.00 €
Résultat de l'exercice :	
• Excédent :	167 215.03 €
• Résultat cumulé au 31/12/2024	699 936.83 €
Déficit résiduel à reporter	151 213.86 €
Solde disponible	548 722.97 €

VOTE DES TAXES 2025

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 25.29 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 5.89 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 2.25 %

MONTANT DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES AU FRAIS DE SCOLARITE 2025

Dans le cadre de l'accueil des enfants d'autres communes dans les écoles maternelle et primaire, le Conseil Municipal fixe à 1 025.91 € par élève (coût moyen maternelle/élémentaire), la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2024/2025 et précise que cette participation ne sera pas demandée aux communes pour lesquelles un accord de réciprocité est passé.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	758 259.00 €	1 252 228.87 €
Section d'investissement	406 663.86 €	406 663.86 €
TOTAL	1 164 922,86 €	1 658 892,73 €

VALORISATION PAYSAGERE DE LA ROUTE DES GRANDS CRUS

Il est pris connaissance du projet de valorisation paysagère de la Route des Grands Crus et de son évolution depuis la fin d'année 2024. A l'heure actuelle, Il est proposé de mener ce projet conjointement avec les différentes communes concernées, mais sous maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal décide de participer à l'étude d'aménagement et devra ensuite déterminer les points d'aménagement à étudier pour valoriser la route des grands crus.

DISPOSITIFS EN FAVEUR DES ADOLESCENTS DE LA COMMUNE

Il est proposé la mise en place un dispositif en faveur des adolescents de la commune. Les jeunes jusqu'à 16 ans, reçoivent chaque année des places de cinéma pour l'arbre de Noël de la commune.

Il est décidé de mettre en place une rencontre destinée aux jeunes de 17 à 18 ans et de remettre un chèque cadeau à chaque jeune présent à cette rencontre.

CIRCULATION DANGEREUSE

Il est signalé la circulation dangereuse de certains conducteurs entre la Grande Rue et la Rue Ferruccio Borillo. Certains conducteurs ne respectent pas l'interdiction de tourner à gauche en remontant la Grande Rue. Il sera envisagé un aménagement afin de sécuriser ce croisement.

SÉANCE DU JEUDI 22 MAI 2025

CIMETIERE – REPRISE DE CONCESSIONS

La société en charge de la procédure concernant le cimetière va prochainement réaliser le relevage des concessions ayant été reprises suite à la procédure qui s'achèvera prochainement qui comprend la reprise de 80 concessions, l'installation de l'ossuaire et l'établissement du registre dédié. Les travaux seront réalisés par secteur et se dérouleront sur les 3 prochaines années.

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

RENOUVELLEMENT CONVENTION AGENCE POSTALE

La convention actuelle pour l'Agence Postale Communale arrivant à son terme, il est décidé de la renouveler pour une durée de 9 années.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA BOULANGERIE

Le bail commercial de la boulangerie liant M. et Mme DECOEUR et la Commune de Comblanchien est arrivé à échéance et il est décidé de le renouveler pour une durée de 9 ans.

VENTE USINE 3 SETP

La société SETP souhaite vendre le bâtiment situé au-dessus du chemin des Essards, et en zone carrière, ce qui limite les possibilités de vente. Il nous est demandé de bien vouloir faire une révision de notre PLU pour modifier la zone vers un secteur industriel. Cette demande entraîne plusieurs questionnements concernant le changement de zonage du PLU par rapport au SCOT et à la zone des Climats de Bourgogne, aussi concernant l'accès à cet équipement. Une rencontre est prévue avec l'entreprise pour aborder leur projet et les conséquences de celui-ci pour notre commune.

SÉANCE DU JEUDI 17 JUILLET 2025

RENOUVELLEMENT CONTRAT ATSEM

Il est décidé de renouveler le contrat de Clara PERRIER exerçant les fonctions d'ATSEM pour une durée de 3 ans, à compter du 22 août 2025, jusqu'au 21 août 2028 à raison de 29 heures par semaine

CONVENTION DE MANDAT AVEC UN OFFICE NOTARIAL

L'Office notarial LEGATIS NUITS SAINT GEORGES propose à la Commune son assistance pour commercialiser les lots restant à vendre dans le cadre d'un mandat de mise en vente, ce que le conseil municipal accepte.

Événements

municipaux

Chasse aux oeufs 2025

Une nouvelle fois, la chasse aux oeufs a été bonne !
Un bon groupe d'enfants s'est rué à travers les 2 hectares du parc municipal pour récupérer les oeufs multicolores en plastique qui avaient été dispersés.
En retour, chaque enfant s'est vu offrir un sympathique personnage en chocolat à déguster sans modération !
En parallèle, notre maquilleuse préférée a dessiné de magnifiques masques de carnaval sur les visages des enfants qui étaient ravis de cette transformation.
S'en est suivi un goûter offert par la commune aux petits comme aux grands qui les accompagnaient.
Une belle après-midi ensoleillée et chocolatée !



Commémoration du 8 mai 1945

En cette journée commémorative du 8 mai, il est de notre devoir de se souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté...



Apéro Citoyen

De nouveau, un beau succès pour ce rendez-vous annuel qui est désormais devenu un incontournable ! c'est en effet plus de 200 personnes qui se sont réunies dans le parc municipal pour passer un bon moment ensemble !

Un beau soleil, certes un peu chaud, était de la partie, mais la fraîcheur nocturne a rafraîchi les organismes.

Après un petit discours du Maire rappelant la genèse de ce rendez-vous annuel, et quelques informations municipales, l'apéro a commencé !

L'innovation cette année : une tireuse à bière qui a fait le plaisir des amateurs de bière légère et bien fraîche.

Le traditionnel Kir était accompagné de divers petits fours préparés par le traiteur Bar'Batube !

Et des tartelettes de saison préparées par la boulangerie Decoeur.

Enfin, cette soirée festive était accompagnée en musique par «Charly et ses musiciens».



Les "nouvelles" mamans mises à l'honneur

L'Apéro Citoyen a été l'occasion pour le Maire de remettre un beau bouquet de fleurs aux «nouvelles» mamans de la commune.

Ont été honorées :

- Madame Marie vial, maman de Gaspard
- Madame Laura Philippe, maman d'Andréa
- Madame Jessica Rognon, maman d'Eloan (excusée)

Félicitations à ces mamans et bien entendu aux papas !

Bienvenue à ces nouveaux bébés !



Maquis d'ARCENANT

Comme tous les ans, la commune de Comblanchien participe à la commémoration du maquis d'Arcenant début juin.

En effet, deux de ces habitants, Ferruccio BORILLO et Jean FIORESE sont morts lors de ces combats pour lutter contre l'occupant nazi et pour la libération de la France.



Feu d'artifice et bal du 13 juillet

Enormément de monde encore cette année dans notre parc pour le tir du feu d'artifice.

Le public était unanime pour dire qu'il était tout simplement magnifique !

Des tirs bien coordonnés, des explosions de couleurs et de scintillements pour en prendre plein les yeux !

En préambule, un parcours dans le village avait été organisé pour les enfants munis de lampions !

Ensuite, la soirée s'est poursuivie par un bal animé par Kyl Night Animation qui a ravi les danseurs chevronnés dans une folle ambiance !

Tout cela était tenu par l'association de chasse «La Saint-Hubert».



Repas du 14 juillet

La fête nationale du 14 juillet s'est déroulée sous un beau soleil et une température tout-à-fait agréable.

Des tables aux couleurs du drapeau national ont été joliment dressées et le repas champêtre organisé par la commune a donc de nouveau fait le plein autour de beaux jambons cuits à la broche !

Merci à vous tous d'être présents chaque année pour partager ces moments de convivialité !!



Commémoration 21 août 2025

81^e anniversaire

8 morts, 52 maisons incendiées, des déportés, des traumatisés à vie : voilà le résultat de ce qui fût cette terrible soirée du 21 août 1944 et la nuit qui a suivi !

Encore cette année, pour le 81^e anniversaire de cette nuit tragique, pas moins de 300 personnes se sont réunies devant le monument dédié.

Plus d'une vingtaine de gerbes ont été déposées par les élus, les représentants de l'Etat et présidents d'associations pour que l'on n'oublie pas.

La transmission du souvenir est nécessaire : la paix n'est jamais acquise et nous devons rester vigilants.

Margot Malpel du conservatoire de Dijon, a une nouvelle fois fait vibrer les coeurs en chantant a capella les 3 chants emblématiques, symboles de ce triste moment d'Histoire : la Marseillaise, le Chant des partisans, le chant des marais.

Cette date anniversaire s'est poursuivie par le verre de l'amitié servi dans le parc municipal dans une douce quiétude, telle qu'auraient aimé la vivre nos concitoyens en ce 21 août 1944...



Marche blancurtienne !

La 3^e édition de la Marche Blancurtienne organisée par le Conseil Municipal s'est déroulée le samedi 30 août 2025.

Une belle journée finalement ensoleillée, douce et sans pluie qui a été très appréciée (ce qui n'était pas le cas les jours précédents). Le temps idéal finalement !

Comme les années passées, 2 parcours étaient proposés : 5 et 10 kms. Environ 80 randonneurs se sont lancés sur les chemins. Un ravitaillement en sirop et eau fraîche a été le bienvenu sur les hauteurs de la côte d'où les marcheurs ont pu apprécier la vue magnifique sur la plaine.

Au retour, l'apéritif accompagné de gougères a rencontré un franc succès.

Puis l'excellente paella préparée par Catherine (Restaurant du Centre) a été dégustée au son de l'orchestre (Charly et ses amis) qui a animé cette soirée jusqu'au bout de la nuit :-)



Départ Caroline Badoureaux



C'est avec émotion que nous avons honoré à l'occasion d'une petite réception, notre amie Caroline qui s'est occupée de la bibliothèque municipale en compagnie de Bernadette Blanchard.

Pour des raisons professionnelles, Caroline et sa famille ont déménagé pour une autre très belle région viticole qu'est le Beaujolais, à Chasselas non loin de la Roche de Solutré.

Caroline a animé avec beaucoup d'engouement notre bibliothèque durant presque 3 ans, grâce à des expositions diverses, des animations sensorielles, des puzzles énigmatiques qui en ont fait agacer plus d'un !

Toute l'équipe municipale ainsi que son fan club des lecteurs assidus, remercient sincèrement Caroline de ses conseils, avis éclairés et bien entendu pour sa gentillesse et son sourire.

Nous lui souhaitons de bien belles choses dans ses nouveaux projets.

Votre bibliothèque, un lieu de culture et de savoir pour tous

Un lieu ouvert à tous et proposant une grande diversité de services : de la lecture, de la culture et du lien social.

Votre bibliothèque vous propose :

- le prêt de livres, de documentaires et de magazines.
- L'accès à des ressources numériques via la médiathèque numérique.
- Des expositions, dont la dernière sur les Manga.
- Consultation sur place et lieu de travail si vous le désirez.

La bibliothèque vous a proposé :

- une exposition sur la biodiversité en avril avec un atelier pompons party.
- une exposition sur les Manga en juillet
- une conférence sur le patrimoine de Comblanchien le 20 septembre, présentée par Mme Christiane Durand.

→ Le passage du bibliobus de la médiathèque le 10 septembre 2025 a mis à votre disposition de nouveaux livres, de nouveaux choix. Le stock est renouvelé !

A NOTER : Nous recherchons des bénévoles pour nos permanences, les animations et les moments de partage.

- Nos horaires d'ouverture : 10h à 12h le samedi et 16h à 18 h le mercredi.
- Contact : bibliotheque.comblanchien@gmail.com



Merci à Christiane pour son engagement et son partage. Et merci de votre présence !

Bilan Mandatures

2014/2020 et 2020/2026

Comme convenu dans le précédent bulletin, vous trouverez ci-après le bilan non exhaustif de mes deux mandatures (2014/2020 et 2020/2026).

Investissements

- Acquisition d'un camion benne et remplacement du véhicule de service
- Acquisition du bâtiment 19 rd 974 dit le « balcon » disposant de 4 appartements mis en location
- Réalisation d'une route forestière en forêt de Bagnot pour faciliter l'exploitation de notre forêt communale
- Rénovation de la boulangerie et de l'appartement associé
- Acquisition de 8000 m2 de foncier non bâti et création d'un lotissement de 13 lots de terrain proposés à la vente et destinés à la construction de maisons individuelles
- Mise en place de la vidéoprotection (15 caméras)
- Rénovation de la place de l'église
- Réalisation d'une cabote dans le parc municipal
- Rénovation des portes et fenêtres des appartements dits « des bains douches »
- Rénovation du salon de coiffure et remise en location du fonds de commerce
- Acquisition de 6 hectares de parcelles de bois en forêt de Bagnot
- Remplacement des chaudières de l'école élémentaire et de l'atelier municipal
- Mise en place dans le parc municipal de 4 tables et bancs en pierre de Comblanchien

Travaux

- Rénovation de la salle des fêtes communale avec mise en place de fresques décoratives
- Rénovation des classes des écoles élémentaire et maternelle (peinture sols et plafonds, isolation phonique)
- Rénovation de l'électricité des deux logements du château
- Rénovation chemin du Maupas, sentier des platières, abords RD 974
- Acquisition et installation d'une sonorisation pour l'église
- Réhabilitation et informatisation du cimetière, procédure de relevage des concessions
- Tri et informatisation des archives municipales
- Création de jardins familiaux
- Rénovation de plusieurs logements communaux.

Elections Municipales 2026

Mes chères et chers administré(es),

Lors des prochaines élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026, le mode de scrutin va changer et je vais essayer de vous apporter tous les renseignements nécessaires afin que ce soit clair pour chacun et chacune d'entre vous.

Dans sa nouvelle loi du 21 mai 2025, le Gouvernement a souhaité que le mode de scrutin dit « *paritaire* » s'applique à toutes les communes, même les plus petites.

Un mode de scrutin paritaire signifie que sur la liste électorale doit figurer alternativement un homme et une femme ou bien sûr, une femme et un homme. Pour notre commune, il faut 15 élu(e)s : vous trouverez donc 8 hommes et 7 femmes ou 8 femmes et 7 hommes, alternativement, sur les listes électorales.

Autre nouveauté : désormais nous aurons également sur cette liste deux suppléants qui seront amenés à siéger en cas de démission d'un conseiller ou d'une conseillère.

Autre changement important voulu par cette réforme : ce sont des listes fermées, comme dans les communes de plus de 1000 habitants. Il sera donc désormais interdit, sous peine de nullité du bulletin, de rayer un nom ou de rajouter un nom sur cette liste.

Ces élections ne sont plus nominatives comme par le passé, vous devez choisir de voter pour une liste complète sans panachage ni rayure.

Si une seule liste est déposée, il sera très important de venir voter même si votre choix sera limité, sous peine d'un second tour.

Par la suite, les adjoints ou adjointes qui seront élus par les conseillères et conseillers, devront également respecter ce principe de parité, à savoir un homme et une femme en alternance ou inversement en fonction du nombre d'adjoints qui sera choisi.

Pour exemple, si la commune décide d'avoir 4 adjoints, il y aura obligatoirement 2 hommes et 2 femmes alternativement :

Mais je reviendrai dans le détail dans les semaines précédant ce scrutin.

Bien Cordialement
Didier TOUBIN



Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats
(en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport
à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de **11** conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

La liste A
a la majorité absolue >
elle obtient la majorité des
sièges (prime majoritaire),
soit **6 sièges**.



Les **5 sièges** restants
sont répartis à la représentation
proportionnelle à la plus forte
moyenne **entre la
liste A et la liste B**
(si elle a obtenu plus de 5%
des suffrages exprimés).

Sans
majorité
absolue

2nd TOUR

Mêmes règles
de répartition
que pour le 1^{er} tour :
prime majoritaire pour la
liste arrivée en tête,
représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2^d tour,
les listes doivent avoir obtenu
**plus de 10% des suffrages
exprimés au 1^{er} tour**.

Les listes qui ont obtenu plus
de 5% peuvent fusionner.

Réalisations

et projets Municipaux

Lotissement du PONTOT

Comme vous pourrez le constater, la première maison sort de terre, et c'est un réel plaisir pour notre commune.

Une deuxième devrait voir le jour dans quelques semaines.

Nous poursuivons l'enfouissement du réseau électrique route de Corgoloin dans le cadre de ce lotissement et quelques poteaux en béton vont disparaître.

Il reste 11 lots à vendre et la conjoncture actuelle ne facilite pas la commercialisation, notamment compte-tenu des taux d'intérêt des banques et d'un climat politique maussade.

N'hésitez à en parler autour de vous si vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées par un projet immobilier.

Pour tout renseignement : contacter la mairie.



SILENCE... ça pousse !

Les nouveaux jardins municipaux ont trouvé preneurs !

Et l'on peut déjà constater que légumes et fleurs ont trouvé un sol qui leur convient !

Ces carrés de verdure et de couleur sont très agréables visuellement et nécessitent certainement un peu de sueur, mais après la peine et le labeur, vient la joie de la dégustation !

Bravo aux jardiniers « en herbe »... mais surtout en fleurs et légumes !



Routes et sécurisation routière

Sentier des Platières

Dans le but d'améliorer l'accès des riverains à leurs habitations, nous avons procédé à la réfection du sentier des Platières.

Impasse du Moulin

Dans un esprit de renforcement de la sécurité routière et pour permettre aux habitants de ce quartier de sortir de leur habitation avec plus de sécurité, nous avons procédé sur les conseils des spécialistes, à la pose d'un panneau STOP et d'un miroir pour sécuriser ce quartier.



Grande Rue

Selon les recommandations du Département et pour casser la vitesse, nous allons poursuivre ce système de sécurité qui consiste à mettre un STOP sur la Grande Rue, au niveau du carrefour avec la rue Ferruccio BORILLO et la rue de PLEUREY.

Il conviendra donc de respecter ces aménagements routiers sous peine de verbalisation pour infraction routière dont les sanctions applicables sont une amende de 135 € et un retrait de 4 points sur votre permis de conduire



Lavoir Communal

La commune a décidé de vendre l'ancien lavoir communal construit en 1850 et situé impasse du Moulin, au locataire actuel.

En effet, depuis l'acquisition de l'atelier municipal situé rue des carrières il y a bientôt 20 ans, la municipalité n'avait plus besoin de ce bâtiment qui servait à l'époque de rangement au matériel de la commune.

Il avait été mis en location depuis déjà quelques années.

Il sera désormais la propriété de l'entreprise paysagère de Comblanchien « M Ton Jardin ».



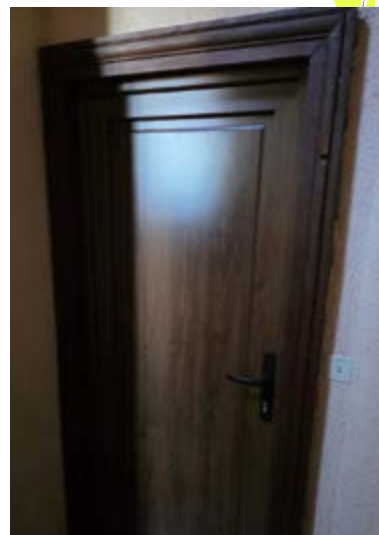
Travaux logements du château



Nous poursuivons chaque année les travaux dans les logements de la commune, et après avoir remplacé toutes les portes et fenêtres dans les logements du bâtiment des « bains douches », nous avons engagé quelques travaux dans les logements du château, à savoir : réfection complète de l'électricité dans les deux logements et remplacement de la porte d'entrée du logement du premier étage dans le respect du cachet de cet édifice.

Tous ces travaux sont extrêmement coûteux mais nécessaires et sont néanmoins entrepris chaque année en fonction des priorités.

La commune dispose d'un parc de 25 logements vieillissants et il est nécessaire de consacrer une partie de notre budget à leur amélioration.



Eau Potable de la mairie

En juillet 2025, lors d'une analyse de l'eau effectuée par l'ARS (Agence Régionale de Santé), nous avons eu la désagréable surprise de constater que la teneur en plomb de l'eau distribuée en mairie (uniquement) était 10 fois supérieure à la norme.

Après quelques recherches, nous avons découvert que le tuyau d'alimentation de notre mairie était en plomb, ce qui bien sûr est désormais interdit.

Ce qui est rassurant, c'est que seule l'alimentation de la mairie était concernée mais nous allons redoubler de vigilance sur l'ensemble du réseau.

Le remplacement de ce tuyau défectueux d'un coût relativement élevé a été réalisé en urgence mais bien entendu, cette intervention était indispensable.



Eaux pluviales

Afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales lors des fortes pluies de plus en plus récurrentes, la commune a procédé à quelques petits aménagements devant certaines maisons exposées au ruissèlement.

Certains agencements sont bien entendu possibles et nous travaillons tous ensemble dans le but d'améliorer cette récupération d'eau en sachant que malheureusement, comme dans beaucoup de villes et de villages, le système de collecte et de récupération des eaux pluviales peut être saturé en raison de très fortes précipitations dans un délai très court.



Vie associative

COUNTRY crazy dancers 21

Les Country crazy dancers 21, groupe de danse en ligne de Comblanchien ont repris avec grand plaisir le chemin de la salle des fêtes le lundi 8 septembre pour une nouvelle saison de danse.

Les horaires sont les suivants :

- Débutants le lundi de 19h30 à 21h30
- Confirmés le mardi de 20h à 22h

Le groupe compte une quarantaine de membres sur les 2 jours et vous accueillera volontiers afin de passer un bon moment dansant...





Les Pierres Qui Roulent

L'Estivale des Pierres qui Roulent a eu lieu dimanche 29 juin 2023 au départ du parc de Comblanchien.

Cette 10^{ème} édition ensoleillée a réuni 300 participants sur tous les parcours proposés (marche, cyclos route et VTT).

Nous vous donnons rendez-vous pour la 11^{ème} édition **dimanche 28 juin 2026**.



Séjour vélo en Italie

Du 31 mai au 7 juin dernier, le club a découvert la région d'Emilie Romagne à l'occasion d'un séjour touristique à Cesenatico.



EN BREF

Le club participe aux brevets cyclotourisme de Côte d'Or.
Et aux manches du challenge des Côtes de Côte d'Or.

Suivez l'actualité du club sur notre page Facebook :
https://www.facebook.com/Cyclo21700?locale=fr_FR

Ou sur notre site internet :
<https://pqr-comblanchiencyclo.fr/category/sorties-du-club/>

Si vous souhaitez rejoindre le club, vous pouvez contacter :

Président : Serge Vigot **06 09 03 22 31** - vigot.serge@orange.fr

Secrétaire : Joël Pisaneschi **06 33 53 48 02** - joelpisaneschi@gmail.com



AE2C



L'AE2C est une association loi 1901 à but non lucratif. Chaque parent d'élève du RPI est membre de droit de l'association. Un bureau composé de 6 personnes s'occupe d'organiser différentes manifestations et opérations visant à récolter des fonds, pour financer au maximum les sorties et activités proposées par les enseignantes, ou l'achat de matériel pédagogique.

L'année passée, l'AE2C a financé plus de 14 000 euros (transports divers pour piscine, carnaval, classes vertes, achat de casques audio, tapis de gym, ballons, livres, etc...).



Actions à venir pour cette année scolaire

- Vide Grenier (14 septembre)
- Rassemblement de Harley Davidson (11 octobre)
- 1^{ère} Vente de fromages et charcuteries (Septembre / Octobre)
- Vente puis Livraison de sapins (Novembre / Décembre)
- Marché de Noël de Comblanchien (14 décembre)
- Tombola de Noël (Décembre / Janvier)
- 2^{ème} Vente de fromages et charcuteries (Janvier / Février)
- Kermesse des écoles (19 juin)

Et si vous pouviez contribuer, à votre échelle, à l'épanouissement et au bonheur de vos enfants à l'école ? Rejoindre l'association des parents d'élèves, c'est agir concrètement pour améliorer leur quotidien, créer des moments inoubliables et renforcer le lien entre les familles et l'école. Votre aide, même ponctuelle, fera toute la différence !

Contactez-nous ou venez nous voir lors des manifestations :

Tél : 07 67 04 35 12 Mail : contact@ae2c-asso.fr

Écoles : Notre sortie à vélo

Le mardi 17 juin 2025, nous avons fait une sortie vélo. La maîtresse nous a donné rendez-vous au terrain de cross-car de Quincey. Il y avait plusieurs parents accompagnateurs et une voiture-balai qui pouvait transporter les enfants fatigués ou qui avaient mal.

Une fois tout le monde arrivé, nous sommes partis à vélo sur le chemin. Nous sommes arrivés à la forêt de Moux où nous avons fait des œuvres de Land Art: nous avons ramassé des choses dans le bois pour écrire le mot VELO. Après, nous sommes allés chez Cameline, qui habite au Manoir équivocal de Moux. Nous avons pique-niqué. Ensuite, nous avons visité l'ancien pigeonnier et on a fait pleins de jeux.

Puis nous sommes repartis en passant devant le moulin de Cussigny et nous avons terminé notre promenade par le tour du lac de Quincey. Nous avons vu des cygnes et la maîtresse nous a dit de reculer pour qu'ils ne nous pincient pas. Enfin, nous avons fait des jeux avec la maîtresse en attendant nos parents.



Les élèves de CE2 (2024-2025)



Infos Pratiques

Quelles autorisations demander ?



Panneau Pocket



Déchèterie



LES HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

QUINCEY - Chemin de la Station

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Jeudi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

RENSEIGNEMENTS :

Communauté de communes
de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
03 80 61 19 98 ou 03 80 61 18 19

La déclaration préalable de travaux (DP)

Pour la création de surface de plancher, l'aménagement d'annexes ou d'abris extérieurs à l'habitation principale, la réalisation ou la modification d'une clôture ou d'un portail, la modification de l'aspect extérieur d'une construction, la construction d'une piscine, vous devez fournir un dossier de déclaration préalable à l'autorité compétente.

Pour expliciter votre projet, le dossier doit contenir le formulaire spécifique de demande de déclaration préalable et une série de pièces justificatives.



1 Votre projet

La première étape est d'élaborer votre projet afin de connaître précisément les travaux qui seront nécessaires à sa réalisation. Le recours à un architecte n'est pas obligatoire, sauf si la surface de plancher totale après travaux est supérieure à 150 m².

2 Le dépôt du dossier

Votre dossier doit être réalisé avec le formulaire CERFA n°137031207. Il doit également comprendre un plan de situation et des documents graphiques permettant de se rendre compte de l'avant et de l'après aménagement.

Le tout est à déposer à la mairie en 2 exemplaires.

Un exemplaire supplémentaire est à fournir si votre terrain se situe dans le Site Patrimonial Remarquable (SPR) car le dossier va être examiné par l'Architecte des Bâtiments de France.

3 L'examen du dossier

Le délai d'instruction du dossier est d'un mois maximum si votre dossier est complet. Ce délai est doublé si le terrain concerné se trouve dans le SPR. La mairie dispose de 2 mois supplémentaires si votre projet concerne un établissement recevant du public. L'avis du maire est rendu sous forme d'un arrêté qui vous autorise à réaliser les travaux.

Attention : l'avis peut être assorti de réserves que vous devrez prendre en compte lors des travaux.

4 Le chantier

Un formulaire d'achèvement des travaux devra être envoyé à la mairie lors de la fin du chantier.

Un panneau de chantier doit également signaler vos travaux.



FLAGEY-ÉCHEZEAUX - Rue du chemin neuf

	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

SAULON-LA-CHAPELLE

Chemin rural n°5 dit de la Quenissière

	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

BROCHON - Chemin de Saule

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

Calendrier, manifestations 2025/2026

- ✓ 12/04/2025 Chasse aux œufs
- ✓ 08/05/2025 Commémoration
- ✓ 27/06/2025 Apéro citoyen et invitation nouvelles mamans 2025
- ✓ 29/06/2025 Estivale des PQR
- ✓ 14/07/2025 Fête Nationale
- ✓ 21/08/2025 Commémoration du 21 août 1944
- ✓ 30/08/2025 Marche Blancurtienne
- ✓ 14/09/2025 Vide grenier AE2C
- ✓ 11/11/2025 Commémoration
- ✓ 23/11/2025 Repas des anciens
- ✓ 14/12/2025 Marché et arbre de Noël
- ✓ 09/01/2026 Vœux du maire
- ✓ 15/03/2026 Elections municipales



Secrétariat de Mairie

Tél : 03.80.62.94.36

Adresse mail : mairie.comblanchien@orange.fr

Site internet : www.comblanchien.fr

Les horaires d'ouverture de la Mairie, au public, sont :

LUNDI	08 h30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
MARDI	08 h30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
MERCREDI	08 h à 11 h
JEUDI	08 h30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
VENREDI	08 h30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30

N° de téléphone en dehors des heures d'ouverture de la Mairie et en cas d'urgence :

Didier TOUBIN – Maire
 Serge VIGOT – 1^{er} Adjoint
 Daniel CHAMPY – 2^{ème} Adjoint
 Bernadette BLANCHARD – 3^{ème} Adjointe

06 24 67 73 54
 06 09 03 22 31
 06 63 24 08 76
 06 28 72 52 71

État Civil

NAISSANCES :

- Maxence PEREIRA le 21/07/2025

MARIAGE :

- Alexandre HOLTZMANN et Valentine FERAUD le 08/02/2025
- Léonie RAYMOND et Logan BROCHOT le 07/06/2025
- Yoann DUPONT et Amélie PAROT le 12/07/2025
- Clara PERRIER et Julien Hilarion le 12/07/2025

DECES :

- Mauricette BESNARD le 04/04/2025
- Marcelline MAZIERE le 19/09/2025



A savoir...

NOUVEAUX HABITANTS

Afin de nous faciliter la tâche et notamment pour la distribution des jouets de Noël, tickets de cinéma, etc., nous incitons vivement les nouveaux habitants du village à se présenter en Mairie munis de leur livret de famille.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.

RECENSEMENT DES JEUNES

Tout jeune français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de la mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux concours et examens publics.

Il suffit de se présenter avec sa carte d'identité et le livret de famille des parents.

ANIMAUX DOMESTIQUES

La Municipalité vous rappelle qu'il est interdit de laisser les animaux domestiques en divagation dans le village. Par ailleurs, les propriétaires d'animaux sont priés de les emmener loin de toute habitation pour faire leurs besoins ; les trottoirs et la voie publique n'étant pas réservés à cet effet.

Chacun appréciera alors de circuler dans un village propre et bien entretenu.

Comité de rédaction

Directeur de la Publication : Didier TOUBIN

Rédacteurs : D. CHAMPY, E. JOURNET, B. BLANCHARD, S. VIGOT,
M. CABRILLANA, M. CHAGNET, D. TOUBIN, les Institutrices des écoles de
Comblanchien et les associations.

Crédits photos : Mairie de Comblanchien - Art-Mature^{fr}

Conception / Impression : Art-Mature^{fr} - Dépôt légal : Octobre 2025